

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

Comité I

Commerce international des essences de bois de rose [Leguminosae (Fabaceae)]

PROJET DE DÉCISION SUR LES ESSENCES DE BOIS DE ROSE

Le présent document a été préparé par le Secrétariat et s'appuie sur les questions issues de la discussion du document CoP17 Doc. 62 (Rev. 1) à la neuvième séance du Comité I (voir document CoP17 Com. I Rec. 9).

Projet de décision

À l'adresse du Comité pour les plantes

17.xx Le Comité pour les plantes:

- a) examine, lors de ses sessions ordinaires, entre la 17^e et la 18^e session de la Conférence des Parties, le document CoP17 Doc. 62 (Rev. 1) sur le commerce international des essences de bois de rose [Leguminosae (Fabaceae)] et les projets de décisions qui figurent dans son annexe; et
- b) en s'appuyant sur les propositions contenues dans ce document ainsi que sur les données d'expérience relatives au commerce d'espèces de bois de rose, formule des recommandations concernant les espèces de bois de rose pour examen à la 18^e session de la Conférence des Parties.